

Crise de couple : «Ciel mon mari!»

Author : admin

Date : 18 juin 2009

La Belgique comptait 45.561 mariages contre 30.081 divorces en 2007. Une vie plus longue, l'évolution des mœurs et l'allègement des procédures de divorce donnent l'occasion de se confronter à de nouvelles pratiques sociétales et à de nouvelles configurations familiales. A tel point que la Belgique figure dans le peloton de tête en la matière. La suppression de notion de faute depuis 2008 risque de renforcer cette tendance.

Habitué à la satisfaction immédiate induite par la société marchande, l'être humain place la barre très haut en amour, ce qui entraîne souvent des désillusions. Selon Stabel, dans les années 60, sur 1000 mariages, le nombre de divorces était inférieur à 100. En 2007, on atteint plus de 500 divorces pour le même nombre de mariages. On divorce aussi moins volontiers en Flandre qu'en Wallonie.

Pratique récente ? Que ce soit chez les Grecs ou chez les Romains, le divorce existait déjà. Cependant, la dot constituait un frein puissant aux séparations. Le mariage a longtemps été considéré comme une alliance matérielle entre deux groupes. Et par conséquent, le divorce, ou rupture de contrat, consistait à devoir rendre des terres ou du bétail. Pas toujours aisé.

Ajouter une dimension sacrée au mariage n'a pas facilité les procédures de séparation. Si certaines religions admettent la pratique, ce n'est toujours pas le cas du christianisme.

Si les crises au sein du couple sont encore occultées dans certaines cultures, ce n'est plus le cas dans notre société occidentale où elles sont étalées sans complexe sur la place publique. Les recherches sur la communication réalisées aux Etats-Unis depuis les années 60 par les membres du « collège invisible (1) » ont contribué au développement de thérapies familiales. Ces séances offrent la possibilité aux conjoints d'avoir un lieu où la parole peut à nouveau circuler entre eux. Le tarif démocratique de la consultation, à partir de 25 € dans un planning familial, vaut peut-être le détour, avant de s'embarquer sur « divorce-online.be